

Visite Délégation CHSCT Lycées et CREPS

EPL : Lycée Professionnel du Bâtiment Bernard Chochoy

ADRESSE : Rue Marx Dormoy, 62380 Lumbres

CHEF D'ETABLISSEMENT : Proviseur Monsieur Cortyl
Gestionnaire Madame Monsterleet

Assistants de Prévention : Mrs Ogez et Lecocq

Date de la visite : 17 janvier 2020

PARTICIPANTS

Proviseur : M Christophe Cortyl

Gestionnaire : Mme Léonie Monsterleet

Assistants de prévention : M Laurent Ogez, M Antoine Lecocq

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Pôle Lycées :

D.R.H : /

M.I.P.A.L : Mme Valérie Hiot, M Thierry Storne

Médecin de prévention : Dr Lanssens C.D.G 62

D2.S.G.R : M Serge Degardin, conseiller en prévention.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

C.F.D.T : /

C.G.T : Mme Fatima Seghir

FA : Mme Magali Legghe

FO : M Lionel Beral

UNSA : /

DESCRIPTION GENERALE DU SITE



Présentation de la configuration de l'établissement

Le lycée Bernard Chochoy de Lumbres est un établissement dédié aux formations des métiers du bâtiment. Il accueille trois types de publics différents : 259 élèves en formation sous statut scolaire, une cinquantaine d'apprentis (CFA Académique) et une cinquantaine de stagiaires issus de la formation continue (GRETA Grand Littoral).

L'internat accueille également des élèves de certains lycées de l'Audomarois (Lycée Blaise Pascal notamment).

Les principaux bâtiments de l'établissement ont été construits pour l'ouverture de celui-ci en 1961.

Une partie d'entre eux seulement a fait l'objet d'une rénovation depuis ; cela concerne essentiellement les locaux d'enseignement général, les locaux administratifs, l'internat, la restauration et la salle de sport. Il s'agit là d'un ensemble de travaux commencé au début des années 2000.

Par ailleurs, l'ensemble des locaux relatifs à l'enseignement des matières professionnelles n'a fait l'objet d'aucune rénovation depuis 1961. Pour les adapter à l'évolution des formations, de nombreux bâtiments préfabriqués ont été aménagés au sein de l'établissement, certains sont installés depuis près de trente ans et sont dans un état de délabrement très avancé.

Enfin, les abords de l'établissement sont très dégradés, ce qui vient grandement compliquer le travail des agents du service entretien.

Cette situation est aggravée par la nature des formations (salissantes) dispensées dans l'établissement et par la nature du terrain où sont bâtis les locaux (marais de Lumbres).

Effectif élèves : 289.

Internat : 35.

Demi-pension : 189 rationnaires.

Effectif des agents des lycées :

- Restauration : 5 titulaires et 1 contrat PEC.**
- Service général : 7 titulaires, 1 agent d'accueil, 1 contrat PEC.**
- Service maintenance : 6 titulaires.**

Respect des obligations réglementaires en matière de prévention

Documents obligatoires à présenter

	OUI/NON	Commentaires de l'ACFI
DOCUMENT UNIQUE DE L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (document actualisé date :.....)	En cours de rédaction.	
REGISTRE de SANTE et de SECURITE au TRAVAIL (emplacement du RSST dans l'établissement)	Oui Dans le bureau du chef d'équipe.	
REGISTRE des DANGERS GRAVES et IMMINENT	Non.	
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE (DTA)	Oui Mis à jour par le chef d'équipe.	
REGISTRE des ALERTES SANTE PUBLIQUE et ENVIRONNEMENT (RASPE).	Non.	
VIDEOPROTECTION		
Présence de caméras de vidéo protection sur le site	Oui 10, installation provisoire, pas d'écrans à la loge.	
Présentation du dispositif en Conseil d'Administration	Oui Mais non soumis au vote.	

EQUIPEMENTS DE 1^{ers} SECOURS

	OUI/NON	Commentaires	Commentaires de l'ACFI
TROUSSES DE 1ER SECOURS	Oui	Contrôle annuel.	
AFFICHAGE DES NUMEROS D'URGENCE	Oui	A renforcer.	
LUTTE CONTRE L'INCENDIE - Moyens de lutte contre l'incendie, Extincteurs - Exercice d'évacuation incendie réalisé, test concluant	Oui Oui	Vérifications LST 20/09/19 Internat : 10/01/19 Externat : 07/10/19	
Plan particulier de mise en sécurité (PPMS)	Oui	Risques majeurs : 18/04/18 Attentats intrusion : 15/10/19	

FORMATIONS REGLEMENTAIRES

	OUI/NON	Commentaires	Commentaires de l'ACFI
CACES	Oui		
HABILITATIONS ELECTRIQUES	Oui		
1 ^{ers} SECOURS : SST OU PSC1	Oui		

SUIVI DES VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES

	OUI/NON	Date	Commentaires de la délégation	Commentaires de l'ACFI
INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Oui	Vérification annuelle : 07/03/19. Vérification quadriennale: 02/03/19.	RAS.	
INCENDIE (extincteurs, plans, BAES)	Oui	Vérification annuelle : 27/02/19. Vérification triennale : 06/09/17. Vérification extincteurs : 20/09/19.	RAS.	
PORTES ET PORTAILS	Non	Installation neuve. Contrat pris avec PORTALP.	RAS.	
APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE	Oui	Vérification annuelle : 10/12/19.	Observations en cours de levées.	
APPAREILS DE MANUTENTION	Oui	Vérification annuelle : 10/12/19.	Attention : Si chariot automoteur périodicité semestrielle.	
APPAREILS A PRESSION	Non	Pas de vérification	Faire un état des lieux : (présence de compresseurs). Vérifications : X 40 mois. Ré épreuve : X 10 ans.	
MACHINES ET OUTILLAGE	Non		Assurer une maintenance annuelle.	
ASCENCEURS ET MONTE-CHARGES	Oui	Vérification annuelle : 14/11/19. Vérification quinquennale : 26/06/19.	RAS.	
ECHELLES ET ECHAFFAUDAGES	Oui	01/18	Vérifications annuelles à réaliser.	
AERATION, VENTILATION, CHAUFFAGE DES LOCAUX DE TRAVAIL	Oui	Vérification annuelle : 12/03/19.	RAS.	
ECLAIRAGE DES LOCAUX ET DES POSTES DE TRAVAIL	Oui	Vérification annuelle : 07/03/19.	RAS.	
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	Oui	En cours.	Sont concernés : Gants électriciens ; masques et filtres respiratoires ; équipements antichute (ensemble mousquetons, longes, harnais,..) ; protections auditives.	

Locaux des agents d'entretien et de maintenance



: Conforme à la réglementation



: Conforme partiellement à la réglementation



: Non conforme à la réglementation

LIEUX	DESCRIPTION	PROPOSITIONS DE LA DELEGATION	Commentaires de l'ACFI
Loge	   ☒ ☐ ☐	Local irréprochable. Besoin d'équipements pour travail bureautique : siège, repose pieds. Finaliser le déploiement de la vidéo protection (écrans de surveillance)..	
Salle de détente des agents	   ☒ ☐ ☐	Mettre à disposition une imprimante.	
Bureau de l'encadrement	   ☒ ☐ ☐	RAS.	
Vestiaires	   ☒ ☐ ☐	- Vestiaires femmes : présence d'une auto laveuse : déplacer dans le local entretien internat. - Vestiaires hommes : Présence d'un réfrigérateur : déplacer dans local de pause et y déposer les boîtes à fricot lors de la prise de poste. Nota bene : Le frigo a été déplacé du local de pause vers le vestiaire car le matin, les agents masculins devaient traverser l'internat filles encore occupé pour utiliser le frigo	
Douches et sanitaires	   ☒ ☐ ☐		

LIEUX	DESCRIPTION	PROPOSITIONS DE LA DELEGATION	Commentaires de l'ACFI
Magasin des produits d'entretien	 ☐  ☒  ☐	- Envisager de regrouper le stockage au magasin pédagogique. A défaut ; - Ventiler le local. - Etagères à amarrer. - Installer des bacs de rétention. - Ordonnancer le rangement selon les principes d'ergonomie. - Former l'agent au PRAP. - Formation risque chimique.	
Atelier	 ☐  ☐  ☒	Locaux provisoires, non adaptés et non réglementaires. Construction d'un bâtiment dédié en cours.	
Magasin atelier	 ☐  ☐  ☒	Idem. Eliminer les batteries usagées.	
Locaux de ménage	 ☐  ☒  ☐	- Eliminer les contenants alimentaires et cafetière. - Maintenir le local fermé et uniquement accessible aux personnes autorisées. - Enlever les armoires. Nota bene Risque incendie : l'employeur doit pouvoir accéder à tout dispositif de stockage : les armoires (excepté les vestiaires) ne doivent pas être fermées à clé. - Installer un rayonnage pour stocker les produits d'entretien (avec rétention). - Local encombré : Si le gain de place est insuffisant, déplacer l'auto laveuse dans l'autre local situé près de la sortie vers la restauration. - Formation risque chimique.	

Lingerie	 ☐  ☒  ☐	• Installer une aération adaptée. • Amarrer les rayonnages. • Rehausser les machines. • Mettre à disposition un équipement d'accès en hauteur conforme et adapté. • Mettre à disposition un équipement de repassage professionnel. • Installer un dispositif de suspension du fer à repasser tel une poulie.	
Local matériel d'entretien des espaces verts	 ☐  ☐  ☒	• Eliminer le matériel obsolète, y compris batteries. • Ranger le local. • Maintenir la remorque solidement amarrée. • Diminuer la quantité de carburant stockée (station-service à moins d'un km). • Remettre en état la commande électrique de la tondeuse autoportée. • Identifier clairement l'usage des élingues acier (exclusivement pour la traction horizontale ; interdiction de les utiliser pour le levage). • Mise au rebut définitif de l'échelle double. • Présence de tôles fibrociment en toiture : interdiction de démousser (grattage, haute pression).	
Présence de produits phytosanitaires	 ☐  ☐  ☒	Présence de bidons de glyphosate. • Interdire l'usage de ce type de produits	

Usage des produits phytosanitaires	 ☐  ☐  ☒	et les éliminer conformément à la réglementation. Pulvérisateur à moitié rempli d'une préparation.	
Engagement du lycée dans une démarche de gestion différenciée des espaces verts	 ☐  ☒  ☐	Une démarche a été initiée mais abandonnée car l'établissement manque de moyens (connaissance des alternatives, techniques, méthodes). • Mettre à disposition des lycées un référentiel dédié. • Former les agents des espaces verts. • Formation risque chimique.	

Locaux de Restauration

LIEUX	DESCRIPTION	PROPOSITIONS DE LA DELEGATION	Commentaires de l'ACFI
Zone de réception	   ☐ ☒ ☐	Installer une protection collective avec partie mobile en bord de quai.	
Bureau du magasinier	   ☐ ☐ ☐	SO.	
Bureau du Chef	   ☒ ☐ ☐	RAS.	
Zone de préparation	   ☒ ☐ ☐	RAS.	
Magasin des produits d'entretien	   ☐ ☐ ☐	- Etagères à amarrer. - Installer des bacs de rétention.	
Magasin général (produits secs restauration)	   ☒ ☐ ☐	Ferme porte shunté : installer une ventouse asservie.	
Locaux de ménage	   ☒ ☐ ☐	RAS.	
Vestiaires/ Toilettes/ Douches	   ☒ ☐ ☐	RAS.	
Plonge	   ☐ ☒ ☐	- Lave verres distant de la chaîne de lavage : port de charges +++. - Installer des rehausses inox dans bacs de plonge. - Siphon de sol à refixer. - Réaliser une étude de poste en vue d'identifier des mesures d'amélioration pour TMS.	

Salle de Restauration	 ☒  ☐  ☐	Remarquable : Le poids et la forme des chaises. Mettre à disposition le même mobilier (cahier des charges) dans toutes les salles de restauration.	
Circulation / Porte entre la préparation chaude et magasin	 ☒  ☐  ☐	Remarquable : Oculus à chaque porte.	

RECAPITULATIF

PROPOSITION	VALIDATION	RESPONSABLE de la mise en œuvre	Commentaires de l'ACFI
Aménager les postes de travail : Amarrage des rayonnages ; élimination des matériels et équipements non conformes ; produits chimiques, batteries ; armoires ; réfrigérateur ;...	 	Etablissement	
Organiser l'activité en intégrant les principes de santé et sécurité au travail : - Finaliser et mettre à jour régulièrement le document unique d'évaluation des risques. - Veiller au respect de l'interdiction l'utilisation des équipements, techniques et procédés non autorisés (phytosanitaire, échelle,...).	 	Etablissement En lien avec DRH et D2SGR	
Formation : - risque chimique. - PRAP. - Connaissance des pratiques de gestion différenciée en espaces verts.	 	DRH service formation et développement des compétences.	
Aménager les locaux de travail : - Réhabiliter les ateliers pédagogiques. - Resceller le siphon de sol en plonge.	 	D.E.P.L	
Identifier les axes d'améliorations sur les facteurs de TMS : Réaliser une étude de poste de la plonge	 	D2SGR	

Communiquer sur les techniques de gestion différenciée des espaces verts	 	Pôle Lycées et CREPS	
--	---	----------------------	--

COMMENTAIRES

Outre une surcharge physique de travail, entraînée par le mauvais état des extérieurs et des plateaux techniques ; la motivation des agents est altérée.